

**Avis des membres titulaires FO du Comité Central d'Entreprise
sur le bilan 2013 de l'emploi des personnes en situation de handicap
25 juin 2014**

Pour la 4^{ème} année consécutive, Auchan France est au rendez-vous de son obligation légale en matière d'emploi de personnes en situation de handicap (en incluant les minorations). Derrière ce taux de 7,37% d'emploi, certains points nous interpellent et nécessitent des actions en profondeur.

Comment peut-on encore, en 2013, comptabiliser 17 sites ayant un taux d'emploi de travailleurs handicapés inférieur à 4% ? La politique d'embauche est clairement insuffisante surtout pour les agents de maîtrise et cadres tandis que la promotion interne est très peu utilisée.

L'accueil des stagiaires est nettement déficient : 360 stagiaires accueillis sur 5 ans soit moins de un stagiaire accueilli par site par an...

La gestion de l'inaptitude n'est pas satisfaisante. Comment concevoir qu'un salarié sur deux déclaré inapte au poste avec aptitude à un autre poste soit finalement licencié ? La procédure de reclassement doit être revue pour gagner en efficacité. Nous demandons de réels efforts sur le périmètre des services centraux où une multitude de postes peuvent être adaptés et proposés. Une grande partie des sites n'a pas saisi le sens de la commission préventive précisée dans l'accord.

Nous émettons un avis défavorable sur le bilan 2013 de l'emploi des personnes en situation de handicap.